

DECISION DU PRESIDENT

DECISION N°2020.00530

**CONVENTION D'OCCUPATION - CTRLP ET BYMYCLOUD –
BATIMENT HAUTES TECHNOLOGIES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1^{er} autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1^o au 7^o de ce même article,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1^{er} décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que les sociétés CTRLP et MYCLOUD ont besoin de partager un atelier dans le cadre de leur activité professionnelle,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention d'occupation est conclue avec :

la société MYCLOUD au capital de 8 040 € dont le siège social est situé 7 allée de l'Informatique, 42000 Saint-Etienne, identifiée et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro SIRET 487 923 765 00035, code APE 9511Z. Cette société par actions simplifiée, représentée par son Président Monsieur Alexandre JEAN, est spécialisée dans le secteur d'activité de réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques,

et

la société CTRLP au capital de 5 000 € dont le siège se situe au 20 rue du Professeur Benoît Luras, 42000 Saint-Etienne, identifiée et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint-Etienne sous le numéro SIRET 813 502 218 00023, code APE 1813Z. Cette société par actions simplifiée à associé unique, représentée par son Directeur Monsieur Salim ABDOUS, est spécialisée dans le secteur d'activité de mise en place de services partagés en matière de numérisation et d'impression notamment 3D.

ARTICLE 2

Cette convention d'occupation prévoit la mise à disposition pour une période débutant le 1^{er} mai 2020 et se terminant le 30 avril 2021 de l'atelier n° 3 bis d'une superficie de 128 m² situé au rez-de-chaussée du Bâtiment des Hautes Technologies, sis 20 rue du Professeur Benoît Luras à Saint-Etienne et divisé en deux espaces :

- 64 m² pour CTRL-P ;
- 64 m² pour MYCLOUD.

ARTICLE 3

La présente mise à disposition, temporaire et révocable, est consentie dans les conditions ci-après :

- le montant de l'indemnité d'occupation : 50,00 € HT/m²/an ;
- les charges d'un montant de 25,00 € HT/m²/an ;
- le forfait fibre optique d'un montant mensuel de 30 € HT,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juin 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 AU 042-24620770-25203520-C202005300

DATE D'AFFICHAGE : 11 juin 2020

soit un montant annuel de 9 960,00 € HT, TVA en sus au taux en vigueur,
soit un montant annuel pour chaque occupant de 4 980,00 € HT, TVA en sus au taux en vigueur,

soit un montant mensuel de 830,00 € HT, TVA en sus au taux en vigueur,
soit un montant mensuel pour chaque occupant de 415,00 € HT, TVA en sus au taux en vigueur.

Le montant des recettes sera affecté sur les comptes BATE752 et BATE75888, destination BHT.

ARTICLE 4

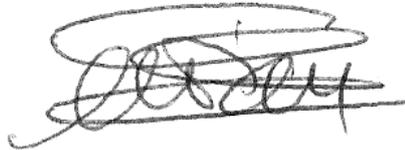
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

ARTICLE 5

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/06/2020
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU